

L'accessibilité aux formations et aux métiers du Transport et de la Logistique

PECF

Pré-Évaluation des Capacités à la Formation, un service de l'Agefiph.

Vous êtes en situation de handicap ?

/ Venez évaluer vos capacités à intégrer les métiers du transport et de la logistique.

SECTEURS PROFESSIONNELS

- / Transport routier de marchandises ou de voyageurs
- / Logistique : CACES® chariots de manutention et certains engins de chantier, magasinage.





L'Agefiph, en partenariat avec les Fédérations professionnelles FNTR, FNTV, avec l'AFT et AFTRAL de la Région Bretagne, a initié la PECF à Rennes (35) accessible aujourd'hui à Monchy-St-Éloi (60), Lyon-Jonage (69) et Toulouse (31) et poursuit l'expérimentation en fonction des handicaps présentés.

La P.E.C.F. dans les métiers du Transport et de la Logistique :

Une équipe pluridisciplinaire accompagne et valide le projet de formation et professionnel : médecin de médecine physique et de réadaptation (MPR), ergothérapeute, formateur et référent handicap AFTRAL.

Des évaluations sont réalisées au travers :

- d'une mise en situation sur un simulateur de conduite AFTRAL ;
- d'une vérification en situation réelle sur des véhicules aménagés et un plateau Technique Transport ou Logistique ;
- d'un entretien conseil pour informer le bénéficiaire des démarches à entreprendre, répondre à ses interrogations et sécuriser son parcours.

Un bilan de l'évaluation est ensuite rédigé et adressé au bénéficiaire et à son prescripteur ou référent de parcours.

Pour toute demande d'information : contact.pecf@aftral.com

Qui peut solliciter la PECF ?



- Personne en situation de handicap moteur ou auditif ou présentant certains troubles du neurodéveloppement ;
- Référénts de parcours, professionnels de l'insertion ou du maintien en emploi : France Travail, CAP Emploi, Mission Locale, Comète France, Centre de Rééducation et Réadaptation, Médecins de santé au travail ...

Les étapes pour en bénéficier :



- Le référent de parcours et le bénéficiaire valident le projet professionnel
- Le référent de parcours prescrit la PECF
- AFTRAL contacte le prescripteur pour confirmer ses attentes
- L'ergothérapeute contacte le bénéficiaire pour un prédiagnostic
- L'équipe pluridisciplinaire PECF reçoit le bénéficiaire pour réaliser l'évaluation
- Le bilan portant l'avis consultatif et les préconisations est adressé au prescripteur et au bénéficiaire

La finalité :



- Régulariser un permis poids lourds (marchandises, voyageurs) ou un CACES® ;
- Intégrer une formation du droit commun diplômante, qualifiante ou certifiante en transport et logistique ;
- Ou selon le résultat de l'évaluation : réorienter son projet professionnel.

La durée de l'action :



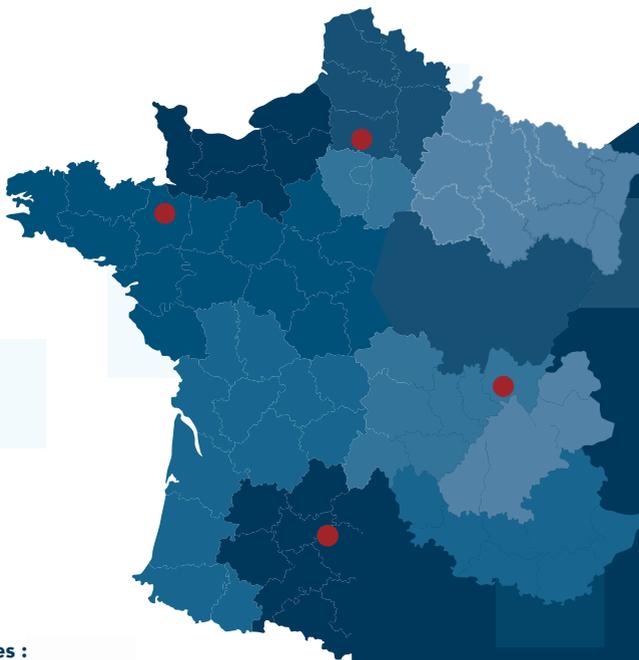
- Variable selon le projet (1 jour maximum).

Qui finance ?



- La PECF est financée par l'Agefiph dans le secteur privé, et le FIPHFP dans le secteur public.





/ AFTRAL Rennes :

ZI Sud Est - Rue des Charmilles
- 35570 CESSON SEVIGNE -

/ AFTRAL Lyon-Jonage :

2064 avenue Henri Schneider
- 69330 JONAGE -

/ AFTRAL Toulouse :

72 Rue Edmond Rostand
- 31200 TOULOUSE -

/ AFTRAL Monchy-Saint-Eloi :

Rue de la République
- 60290 MONCHY-SAINT-ÉLOI -

**Une question sur la pédagogie adaptée
à votre handicap ? Contactez-nous : www.aftral.com**

Des formations pour aller loin